

**Certificat de fonctionnement
n° 22.18.271.559.1 du 21 juin 2022**

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application du règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, ainsi que de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, conformément à l'article 42 du règlement (UE) n° 165/2014.

AUTORITE DE DELIVRANCE :

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - Direction générale des entreprises

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France - Pôle C
Les Arcades de Flandres - 70, rue Saint-Sauveur BP 456 - 59021 LILLE Cedex - France

FABRICANTS :

Imprimerie Nationale - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS-EN-ESCREBIEUX - France
et

IDEMIA France SAS - 2, place Samuel de Champlain - 92400 COURBEVOIE - France

BENEFICIAIRE :

IN Continu et Services SAS - 104, avenue du Président Kennedy, 75016 PARIS - France

NOM DU MODELE DE L'INSTRUMENT :

Cartes tachygraphiques GEN1 Imprimerie Nationale pour la Principauté de Monaco

CARACTERISTIQUES DE L'INSTRUMENT :

Les cartes tachygraphiques GEN1 Imprimerie Nationale pour la Principauté de Monaco existent sous trois types différents :

- carte de conducteur,
- carte d'entreprise,
- carte de contrôleur.

Ces cartes comportent chacune un micromodule IDEMIA IDeal Drive DT v3 avec composant SLC32GDA400G.

ESSAIS REALISES :

Les trois types de cartes tachygraphiques GEN1 Imprimerie Nationale ont été soumis aux essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du 20 décembre 1985 modifié.

Ce certificat prend en compte, pour plusieurs essais listés dans le tableau ci-dessous repérés (1), (2) ou (3), les conclusions des essais :

- du certificat de fonctionnement n° SNCH*CERT*20671*00, délivré en date du 29 mai 2019 à IDEMIA The Netherlands BV par l'autorité luxembourgeoise, la Société Nationale de Certification et d'Homologation (SNCH) **(1)** ;

- des certificats de fonctionnement n° 19.00.271.001.1 du 14 février 2019 et n° 19.00.271.003.1 du 21 mars 2019 pour des cartes tachygraphiques équipées de modules GEMALTO destinées à la France, délivrés par le ministre chargé de la métrologie légale (Division métrologie de la DGE) **(2)** ;

- du certificat de fonctionnement n° 20.18.271.531.1 du 27 juillet 2020 pour des cartes tachygraphiques équipées de modules IDEMIA destinées à la Lettonie, délivrés par le Préfet du Nord **(3)**.

No	Essais	Résultats des essais
1.	Examen administratif	
1.1.	Documentation	Satisfaisant
2.	Inspection visuelle	
2.1.	Conformité et qualité d'impression de toutes les fonctions de protection et de données visibles	Satisfaisant
3.	Essais mécaniques	
3.1	Dimensions de la carte et emplacement des contacts	(1), (2), (3) et complément satisfaisant
4.	Essais de protocole	(1) et (3)
5.	Structure de carte	
5.1	Conformité de la structure des fichiers enregistrée sur la carte	Satisfaisant
6.	Essais de fonctionnement	(1) et complément satisfaisant
7.	Essais environnementaux	(1), (2) et (3)

CONCLUSION :

Les trois types de cartes tachygraphiques GEN1 Imprimerie Nationale pour la Principauté de Monaco ont satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985, en application de l'article 42 du règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil.

Fait à Lille, le 21 juin 2022

Pour le Préfet, par délégation
Le Directeur régional adjoint - chef du pôle C

signé

Jean-Pierre NELLO